

AGENTE DE PROTECTION DE LA FAUNE



 Condition féminine
Canada



DESCRIPTION :

Tu œuvres en forêt et en milieu urbain, avec de l'équipement mécanique, électronique et informatique, seul ou en équipe, dans des fonctions qui présentent des dimensions physiques, intellectuelles et relationnelles.

Tu mènes la lutte contre le braconnage en analysant la situation et en émettant des constats d'infraction.

Tu mènes des enquêtes afin de retracer les responsables des actes de braconnage et tu inspectes les travaux réalisés dans l'habitat du poisson afin de s'assurer qu'il n'est pas perturbé ou détruit.

Tu effectues des perquisitions et des saisies lors des opérations de démantèlement d'activités de braconnage.

Tu effectues aussi diverses vérifications se rapportant au respect des conditions de garde des animaux en captivité et tu surveilles la chasse interdite aux oiseaux migrateurs.

Tu mènes des interventions de prévention et de protection des espèces fauniques menacées et vulnérables dans les diverses régions du Québec; tu assures aussi le respect des ententes de chasse, de pêche et de piégeage conclues par le gouvernement du Québec avec les Premières Nations.

Tu travailles dans les parcs et les autres milieux naturels où des activités de surveillance, de prévention et d'intervention sont nécessaires. Tu travailles principalement pour les organismes gouvernementaux et les communautés autochtones.

DIPLÔME :

**AEC en protection de la faune
(1605 heures)**

PRÉALABLES :

DES ou l'équivalent; absence d'antécédents judiciaires

PERSPECTIVES D'AVENIR :

Moyennement bonnes dans les régions ressources

TAUX DE FEMMES DANS CE MÉTIER :

16 % de la main-d'œuvre totale

SALAIRE MOYEN :

25 \$ / heure, 45 000 \$ / année

HABILITÉS ET AVANTAGES :

Travail dehors en toutes saisons, bonne condition physique, bonne vision, patient, juste, rigoureux, à l'aise avec les animaux, calme et bon communicateur et analyste